



Les Voiles de l'Énergie et de l'Environnement[®]

CHARTE ECO-REGATE[®]

La présente Charte est le fruit d'un travail commun entre l'Association *Les Voiles de l'Énergie et de l'Environnement* et l'ONG Green Cross depuis 20218 ; elle est expérimentée lors de chaque édition des éco-régates[®] organisées par V2E.

L'association V2E est en relation avec diverses organisations et institutions tel que, la FFV, le PN des Calanques et la Fondation de la Mer pour enrichir et essayer les orientations de la présente Charte.

En adoptant et en signant la présente Charte, l'Organisateur bénéficie du label Eco-régate[®] pour la régates qu'il organise, et peut le valoriser selon les termes de son partenariat avec V2E.

En s'inscrivant et en signant la présente Charte, chaque équipage, chaque équipier, s'engage à aller dans le sens de ses orientations.

Organisation :

L'Organisateur de l'éco-régate[®], ci-après l'Organisateur, sollicitera ses prestataires et fournisseurs afin qu'ils réduisent l'empreinte environnementale de leurs prestations et fournitures au strict minimum. Une attention particulière sera accordée à l'empreinte carbone, mais les empreintes déchets, eau, énergie et biodiversité en relation avec les Objectifs de Développement Durable¹ seront également analysées.

L'Organisateur vise progressivement un objectif 0 déchet, en particulier en limitant prioritairement la production de déchets évitables, puis ceux non recyclables, puis ceux non valorisables.

L'Organisateur s'engage également à favoriser l'approvisionnement en produits issus de matières et matériaux bio, renouvelables et en circuits courts.

L'Organisateur référencera des hébergements éco-friendly pour les équipages qui en aurait besoin.

L'Organisateur mettra en place un lieu de stationnement sécurisé des vélos et trottinettes.

¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

L'association V2E a mis au point, en partenariat avec le Massilia Défi Voile², un éco-calculateur afin de permettre d'inter-comparer les performances environnementales des équipages et des bateaux ; il permet de classer les bateaux selon un éco-rating incitatif. L'Organisateur classera les bateaux participants à l'éco-régate[®] selon cet éco-rating³.

Pour les régates, l'Organisateur s'engage à prévoir plusieurs éco-parcours dans les parcours proposés ; ces parcours permettront de limiter le nombre de bouées mouillées ainsi que les déplacements motorisés. Bien entendu ce sont les conditions météo et la recherche d'une sécurité maximum qui dicteront au Cté de course le choix du parcours pour chaque manche.

L'Organisateur mettra en place un espace *Environnement* sur le lieu d'accueil de l'éco-régate[®]: là il présentera notamment des pistes pour la construction, la gestion et le recyclage des bateaux, pour les produits d'entretien écologiques, pour une juste utilisation de l'eau, pour favoriser le réemploi et l'économie du partage ... ; il y proposera également un espace d'expression pour les associations de protection de l'environnement marin.

L'Organisateur tentera de calculer l'empreinte carbone de l'éco-régate[®], estimera les empreintes eau, énergie et biodiversité, et établira un plan d'actions pour les réduire et ou les compenser, en lien avec les participants et ses prestataires.

A la demande de l'Organisateur, l'association V2E peut lui proposer plusieurs actions, non exhaustives, pour répondre à ces engagements.

Transports :

Les participants aux éco-régates[®] s'engagent à une utilisation minimisée de l'énergie fossile, et à la meilleure utilisation possible d'énergie humaine, d'enthousiasme, et de bonne humeur.

Les équipages et les partenaires des éco-régates[®] feront leurs meilleurs efforts pour se rendre dans la ville d'accueil de l'éco-régate par les moyens de transports les moins émetteurs de CO2 : par exemple préférer le train à l'avion, le co-voiturage à la voiture individuelle.

Une fois dans la ville les équipages et les partenaires chercheront à se rendre sur le village des équipiers par les moyens de transports les moins émetteurs de CO2 : par exemple préférer les déplacements doux (vélo, à pied) aux autres ; préférer les transports en commun à la voiture ; préférer le co-voiturage à la voiture individuelle ; préférer la voiture électrique à la voiture thermique.... etc ...

Sauf nécessité, les équipages, et l'Organisateur, s'engagent à mettre en marche les moteurs des bateaux le plus tard possible, à les couper dès que possible (hormis dans le périmètre du Vieux Port où la navigation à voile est interdite), et à éviter toute utilisation du moteur non indispensable à la mobilité et à la sécurité de l'embarcation.

Dans la mesure du possible l'Organisateur cherchera à mettre en place des motorisations propres pour les bateaux-jury de la régata (Comité, Bouée ...).

² Club de Voile de l'Ecole Centrale Méditerranée

³ Grands principes de l'éco-rating sont exposés en annexe

Déchets et ressources :

L'Organisateur mettra en place des conteneurs de tri sélectif dans le village des équipiers. Pour les matériaux spéciaux (ex. les mégots ; cordages ...) des partenariats de valorisation seront recherchés.

Les équipières et équipiers s'engagent, dès leur arrivée sur le site de l'éco-régate®, à marquer individuellement et conserver leur verre, à éviter le gaspillage alimentaire et à minimiser leur empreinte en eau.

Les équipages s'engagent à ne rien jeter en mer.

L'utilisation du plastique sera réservée aux usages sans autre solution. Les contenants réutilisables seront préférés aux emballages jetables.

Les équipages préféreront les gourdes individuelles aux bouteilles plastiques, les bidons d'eau aux bouteilles, les crèmes solaires à partager aux tubes individuels. Plus généralement il est recommandé de mettre en commun au sein de l'équipage toutes les ressources qui peuvent l'être.

Les équipages seront invités à collecter les déchets qu'ils croisent en mer, avant les départs et après les arrivées. Les organisateurs se réservent le droit de valoriser cette pratique, par des modalités qu'ils laissent à discrétion.

Durant la durée des V2E, les équipages s'engagent à utiliser les dispositifs appropriés pour la collecte des eaux noires et des eaux grises, et à s'abstenir de tout rejet d'eaux propres ou souillées en mer.

Sauf besoin impérieux, les équipages s'engagent à laver, en cas de nécessité, le bateau par un recours prioritaire au seau et à l'éponge, et à s'abstenir de tout lavage à grande eau ou arrosage.

Dans le même esprit, les équipages s'engagent à privilégier la publicité durable, en affichant leur marque sur du textile réutilisable (pavillons, drapeaux, cagnards, dossards ...) plutôt qu'avec des adhésifs jetables sur les coques, les espars et les voiles.

Chaque équipage désignera un-e éco-référent-e qui sera l'interlocuteur-trice de l'Organisateur sur les sujets environnementaux.

ECO-RATING[©]

« Tous les témoignages convergent vers un changement nécessaire et urgent de la voile vers une pratique porteuse d'avenir et à impact positif ».

« A terme c'est la notion même de performance qui est interrogée : « La performance sportive en régate est l'action qui optimise le rapport entre capacités d'un individu (ou d'un groupe d'individus), tâche sportive à accomplir et ressources naturelles disponibles »⁴

L'éco-rating[©] va permettre, après la régate, de classer les bateaux en fonction de leur performance sportive pour 50% et en fonction de leur performance environnementale pour 50%.

La performance environnementale est calculée en cumulant plusieurs dimensions :

- la performance environnementale des matériaux de construction de la coque et des voiles : elle est calculée par V2E selon les impacts environnementaux des différents matériaux tels que décrits dans plusieurs référentiels internationaux (bois, polyester, acier ... pour les coques ; dacron, mylar, carbone ... pour les voiles) ;
- la performance environnementale des anti-fouling utilisés (sans antifouling mieux que matrice dure mieux que érodable,) ;
- la performance environnementale de la gestion de l'énergie à bord des bateaux elle est calculée par V2E selon les impacts environnementaux des différents modes de production d'énergie à bord (moteur thermique, solaire, hydrogénérateurs ...) tels que décrits dans plusieurs référentiels internationaux ;
- la gestion des déchets, solides et liquides, à bord : sur déclaratif des équipages ;
- la performance environnementale des transports utilisés par l'équipage pour se rendre sur le lieu de la régate : sur déclaratif des équipages.

En outre nous y avons ajouté une dimension sociétale : la parité femmes/hommes au sein de l'équipage et le nombre de jeunes (15/29 ans) à bord (sur déclaratif de l'équipage).

⁴ Véronique BILLAT – chercheuse de renommée mondiale en physiologie du sport.